

n°185 - 2026

Analyses et synthèses

La situation des assureurs au premier semestre 2026

ACPR
BANQUE DE FRANCE

SYNTHÈSE GÉNÉRALE[1]

Au 1er semestre 2026, la situation des assureurs français soumis à Solvabilité II demeure globalement favorable. La collecte nette en assurance-vie atteint des niveaux exceptionnellement élevés et les flux d'épargne retraite progressent fortement. L'activité non-vie conserve une rentabilité technique solide malgré un environnement marqué par la multiplication des événements climatiques. La structure des placements est globalement stable et continue de privilégier les actifs européens, tandis que le portefeuille obligataire demeure marqué par des moins-values latentes liées à la remontée des taux d'intérêt observée depuis 2022. Les niveaux de solvabilité s'améliorent et demeurent supérieurs aux exigences réglementaires.

Les flux d'assurance-vie et d'épargne retraite progressent encore au 1er semestre 2026

Après une année 2025 exceptionnelle, la collecte brute des contrats rachetables en assurance-vie (hors assurance-décès et retraite[2]) atteint un nouveau record depuis 2011 avec 95,7 Md€ au 1er semestre 2026 (+10,9 Md€ sur un an, cf. Graphique 1). Cette progression est portée à la fois par les supports en euros, dont la collecte brute atteint 58,5 Md€ (+6 Md€), et par les supports en unités de compte, dont la collecte brute atteint 37,2 Md€ (+4,9 Md€). Elle fait suite à l'annonce de taux de revalorisation compétitifs sur les fonds euros[3]. La part des unités de compte dans la collecte brute progresse légèrement pour atteindre 38,9 % au 1er semestre 2026.

Parallèlement, les rachats augmentent dans des proportions nettement inférieures atteignant 38,2 Md€ (+1,4 Md€ sur un an, cf. Graphique 2) et portant le ratio rachats sur primes à un point bas depuis 15 ans. Le ratio rachats sur primes, tous supports confondus, atteint 39,9 % au 1er semestre 2026, un niveau très inférieur à sa moyenne de long terme (58,6 % sur la période 2011-2025). Le montant des sinistres est également quasi stable à 22,8 Md€ (-0,2 Md€, cf. Graphique 3).

La collecte nette des contrats rachetables en assurance-vie progresse ainsi de 9,7 Md€ sur un an pour atteindre 34,7 Md€ au 1er semestre 2026 (cf. Graphique 5), soit près de 80% % de la collecte nette enregistrée sur l'ensemble de l'année 2025 (44 Md€). Cette hausse est principalement portée par les supports en euros, dont la collecte nette atteint 12,3 Md€ (+9,1 Md€ sur un an), tandis que la collecte nette sur les supports en unités de compte demeure soutenue à 22,4 Md€ (+0,6 Md€). Les arbitrages redeviennent légèrement en faveur des supports en euros (0,4 Md€), alors qu'ils étaient orientés vers les supports en unités de compte au 1er semestre 2025 (2,4 Md€, cf. Graphique 4).

Après un premier semestre particulièrement soutenu, les flux des contrats rachetables ralentissent durant l'été 2026. La collecte nette recule de 1,5 Md€ sur la période juillet-août 2026 par rapport à la même période en 2025 et s'établit à 6,7 Md€. Ce recul s'explique par la baisse de la collecte nette des supports en euros (-1,5 Md€), tandis que celle des supports en unités de compte est quasi stable. Sur les huit premiers mois de l'année, la collecte nette atteint toutefois un niveau exceptionnel de 41,5 Md€, soit la quasi-totalité du montant collecté sur l'ensemble de l'année 2025.

1 Cette étude porte sur les assureurs soumis à Solvabilité II, qui représentaient 99,9 % des primes perçues par le secteur de l'assurance en 2025.

2 Les données relatives aux flux en assurance-vie proviennent de la collecte prudentielle sur les flux en assurance vie et épargne retraite (contrats d'assurance-vie hors assurance-décès, y compris épargne retraite - et organismes soumis à la fois à Solvabilité II et à cette collecte), contrairement aux données du tableau 1 (voir note de périmètre sous le tableau).

3 2,6% en moyenne annoncés début 2026 pour 2025 cf. Analyses et Synthèses N° 180 : Revalorisation 2025 des contrats d'assurance-vie et de capitalisation

La collecte brute des contrats non rachetables s'élève à 5,7 Md€, dont 72 % proviennent des contrats PER, tandis que les prestations (rentes, sinistres et capitaux payés, rachats incluant les transferts externes) s'établissent à 4,4 Md€, dont 69 % sont imputables aux autres contrats (cf. graphique 6).

Sur l'ensemble des branches d'assurance-vie (y compris assurance-décès, épargne retraite, santé assimilée à la vie), les assureurs enregistrent une **forte progression des primes** acquises en affaires directes (+20,1 %), pour partie en raison d'une opération significative de transfert de portefeuille (seulement +12% en retraitant cet élément exceptionnel). Les prestations (rachats et sinistres) progressent à un rythme plus modéré (+2,5% fin juin 2026 par rapport au 1er semestre 2025, cf. Tableau 1).

En assurance non-vie, la rentabilité technique demeure solide au 1er semestre 2026

Le ratio combiné de l'ensemble des lignes d'activité non-vie atteint 96,4 % fin juin 2026, en légère hausse de 0,5 point sur un an (cf. Graphique 8). En 2025, les primes acquises en affaires directes progressent de 4,7 %, tandis que les sinistres augmentent à un rythme plus soutenu (+5,4 %) (cf. Tableau 2). Cette croissance des primes est particulièrement marquée sur les deux principales lignes d'activité non-vie hors santé, l'assurance automobile (+5 %) et l'assurance incendie et dommages aux biens (+6 %) (cf. Tableau 3). Les sinistres suivent une évolution similaire. Les sinistres en assurance incendies et dommages aux biens progressent ainsi de 9%, sous l'effet notamment de la sinistralité climatique. Les prestations de frais médicaux enregistrent également une augmentation de 5 %. Après une hausse de 7 % aux S1 et S2 2025, la progression des sinistres en assurance automobile ralentit au S1 2026, avec une progression de 4 %.

L'impact des événements climatiques et des catastrophes naturelles sur l'activité non-vie

La sinistralité de la ligne d'activité Incendies et dommages aux biens a été marquée par plusieurs catastrophes naturelles et événements climatiques majeurs ces dernières années. Les événements les plus marquants ont été la sécheresse de 2022 ainsi que les tempêtes Ciaran et Domingos en novembre 2023 qui ont frappé la Bretagne et l'Ouest de la France. Ces épisodes se traduisent par des pics de sinistralité particulièrement élevés : le montant trimestriel des sinistres acceptés a atteint plus de 8 Md€ au troisième trimestre 2022 lors de l'épisode de sécheresse, puis près de 9 Md€ au quatrième trimestre 2023 à la suite des tempêtes Ciaran et Domingos (cf. Graphique 9). En décembre 2024, le cyclone Chido s'est abattu sur Mayotte alors que deux mois plus tard le cyclone Garance a frappé La Réunion. Début 2026, des crues dans le Sud et l'Ouest de la France ont touché plusieurs centaines de communes : 574 ont été reconnues en état de catastrophe naturelle. Le niveau de sécheresse des sols de cette année aurait atteint un niveau historique cet été[4] (au-delà du niveau de 2022), ce qui pourrait donc se traduire par une sinistralité accrue pour l'année en cours. De même, les incendies d'une intensité inédite de cet été conduiront à une charge globale de sinistralité pour le 2ème semestre 2026 évalués de façon préliminaire à 563 millions par France Assureurs (à comparer à une charge de sinistres brute totale de 136 milliards d'euros en 2025 pour les assureurs non-vie), qui n'est toutefois pas de nature à fragiliser le secteur de l'assurance français, bien capitalisé. Cette estimation préliminaire de la profession englobe les dommages directs causés aux bâtiments ainsi que les dommages indirects tels que les frais de relogement, la perte de loyer pour les bailleurs, les frais d'expertise et les pertes d'exploitation pour les professionnels.

Plus généralement, le poids de la branche Incendies et dommages aux biens dans le total des provisions non-vie hors santé a enregistré une hausse significative sur les six dernières années. Cette part est passée en effet de 23 % fin 2020 à 29 % au 2ème trimestre 2026. Sur la même période,

[4] Bilan climatique de l'été 2026 (juin-juillet-août) | Météo-France : https://meteofrance.com/presse/bilan-climatique-de-lete-2026-juin-juillet-aout

les provisions techniques brutes relatives à cette branche ont augmenté de 57 %, soit plus du double de l'ensemble des branches non-vie hors santé (+28 %). Les sinistres de cette branche enregistrent une hausse sensible de 9,3% (en affaires directes, +20% pour les acceptations) au 1er semestre 2026 par rapport au 1er semestre 2025. Les ratios S/P (sinistres rapportés aux primes) restent toutefois globalement contenus grâce à une évolution parallèle des primes.

La hausse des sinistres est répartie sur un grand nombre d'assureurs compte tenu de la relativement faible concentration sur ce segment d'activité. Calculé sur la base des sinistres trimestriels en affaires directes, l'Indice de Herfindahl-Hirschman[5], qui mesure la concentration d'un secteur de 0 (faible concentration) à 10000 (forte concentration) est faible et évolue peu : niveau moyen de 578 pour un écart type de 94. L'indice n'est pas impacté par les pics de sinistralité qui apparaissent au 3ème trimestre 2022 (sécheresse estivale) ou au 4ème trimestre 2023 (Cioran et Domingos). Les pics de sinistralité sont donc répartis entre un grand nombre d'assureurs intervenant sur le marché national.

Les placements des assureurs s'élèvent à 2 950 Md€ en valeur de marché fin juin 2026, en hausse de 7,7 % sur un an.

Fin juin 2026, l'allocation d'actifs fin juin 2026 évolue peu par rapport à celle observée fin décembre 2025 (cf. Graphique 12). Les obligations souveraines représentent 18 % des placements après mise en transparence, les obligations du secteur financier 27% et les obligations des sociétés non financières 10 % (contre respectivement 19 %, 27 % et 10 % fin décembre 2025[6]). Les actions et participations constituent quant à elles 21 % des placements. Le solde est composé d'OPC, principalement étrangers, dont la composition[7] détaillée n'est pas disponible, ainsi que de trésorerie, de prêts et d'immobilisations corporelles.

Les titres détenus en portefeuille sont principalement émis par des entités domiciliées en France et dans l'Union européenne pour respectivement 47 % et 83 % des encours. Cette allocation géographique permet aux assureurs de conserver une part importante d'actifs liquides et de qualité (51 %), leur offrant une capacité élevée à faire face à d'éventuels besoins de liquidité soudains (cf. Graphique 13). Elle contribue également à limiter l'exposition aux risques de change et aux risques géopolitiques. L'exposition des assureurs français au Moyen-Orient demeure marginale (0,09 % des encours).

Cette préférence pour les actifs européens se vérifie particulièrement au sein du portefeuille obligataire souverain. La France compte notamment pour 61 % des encours souverains. En ajoutant les autres États de l'Union européenne, cette proportion atteint 89 %. Cette allocation reflète une stratégie d'investissement privilégiant des actifs souverains liquides et majoritairement libellés dans la même devise que les engagements des assureurs (cf. Graphique 14).

Le portefeuille obligataire des assureurs est majoritairement investi sur des maturités longues. Ainsi, 36 % des encours souverains présentent une maturité résiduelle supérieure à quatorze ans. Les arrivées à échéance à court terme sont limitées : seuls 10 % des encours atteindront leur maturité au cours des deux prochaines années. Les assureurs privilégiant généralement une stratégie de détention jusqu'à l'échéance (« buy and hold »), cette faible part d'encours arrivant prochainement à maturité limite l'exposition au risque de réinvestissement. Les assureurs détiennent en effet une proportion

[5] Concentration mesurée via L'Indice de Herfindahl-Hirschman (IHH), depuis début 2020.

[6] Les évolutions sont principalement liées à un changement méthodologique de transparisation affectant les catégories « Obligations » et « Actions » au profit de « Immobilier » et « Autres investissements » (cf. Graphique 11)

[7] Ces OPC représentent 15 % des placements : les chiffres indiqués constituent donc un minorant de leur poids final dans les placements des assureurs

significative de titres offrant des coupons élevés. Les obligations assorties d'un coupon supérieur à 4 % représentent ainsi 19 % du portefeuille. Parmi celles-ci, seulement 2 % correspondent à des obligations arrivant à maturité dans les deux prochaines années. Le renouvellement progressif du portefeuille contribue ainsi à préserver durablement le rendement du portefeuille (cf. Graphique 15).

Au premier semestre 2026, le flux d'investissement (achats diminués des arrivées à échéance et des ventes) des assureurs sur la dette souveraine française s'est établi à -4 milliards d'euros soit -1 % des encours détenus fin 2025, un niveau semblable à celui du semestre précédent. L'effet valorisation lié aux variations de prix est neutre après avoir pesé à hauteur de -2 % au 2nd semestre 2025 en raison de la hausse des taux. La variation globale s'établit ainsi à -1 % au 1er semestre 2026 après -3 % au second semestre 2025 (cf. Graphique 16).

Les actifs obligataires restent globalement en moins-values latentes en raison de la hausse des taux d'intérêt depuis 2022. Les obligations souveraines françaises demeuraient stables autour de -11 % de moins-values latentes depuis fin 2025, tandis que les autres expositions souveraines se situaient à -6 % pour les pays de l'Union européenne et -4 % pour ceux du reste du monde (cf. Graphique 17).

Le taux de couverture du capital de solvabilité requis (CSR) s'améliore au 1er semestre 2026

Le taux de couverture du CSR s'établit à 250 % fin juin 2026, contre 244 % fin juin 2025 (cf. Graphique 18). Cette amélioration concerne tous les types d'organismes sauf les bancassureurs qui voient leur ratio diminuer de 8 points de pourcentage par rapport à fin juin 2025, pour s'établir à 219 % fin juin 2026. Contrairement aux autres catégories d'organismes, cette évolution s'explique par une augmentation du CSR, passé de 53 Md€ à 55 Md€ entre fin juin 2025 et fin juin 2026, tandis que leurs fonds propres sont globalement stables autour de 120 Md€. Le ratio de solvabilité des autres organismes vie et mixtes progresse de 231 % fin juin 2025 à 239 % fin juin 2026 (cf. Graphique 19), et celui des organismes non-vie atteint 300 % fin juin 2026 contre 285 % fin juin 2025 (cf. Graphique 20). Ces évolutions s'expliquent par la hausse des fonds propres, qui atteignent 149 Md€ pour les organismes non-vie et 119 Md€ pour les organismes vie et mixtes (cf. Graphique 21), contribuant directement à l'amélioration des ratios de solvabilité.

Étude réalisée par la direction d'étude et d'analyse des risques de l'ACPR[8].

[8] Ont contribué à cette étude : Frédéric AHADO, Laure CHANTRELLE, Michele D'AMBROSIO, Frédéric GUIMIOT, Thao VU, Céline YANG.

SOMMAIRE

Chiffres clés 7

1. Activité vie 8
2. Flux nets en assurance-vie et épargne retraite 9
3. Activité non-vie 12
4. Focus : Incendies et dommages aux biens 15

Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France 16

1. Structure du bilan 16
 - 1.1 Composition de l'actif 16
 - 1.2 Composition du passif 17
2. Provisions techniques 17
3. Placements 18
4. Focus : Obligations souveraines 19

Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France 21

1. Capital de solvabilité requis (CSR) 21
2. Évolution des fonds propres et du capital de solvabilité requis selon le type d'organisme 23

Glossaire 24

Périmètre de l'étude 24

Chiffres clés

Taux de couverture moyen du CSR :

250 % fin juin 2026 après **244 %** fin juin 2025

Organismes vie et mixtes :

239 % fin juin 2026 après **231 %** fin juin 2025

Bancassureurs :

219 % fin juin 2026 après **227 %** fin juin 2025

2 950 milliards €

de placements au 30/06/2026

18 % en obligations souveraines

Après mise en transparence des OPC

27 % en obligations du secteur financier

Après mise en transparence des OPC

10 % en obligations de sociétés non financières

Après mise en transparence des OPC

ACTIVITE VIE

+20,1 % de primes en affaires directes entre fin juin 2025 et fin juin 2026

12,3 Md€ de collecte nette sur les supports en euros au 1er semestre 2026

22,4 Md€ de collecte nette sur les supports en UC au 1er semestre 2026

ACTIVITE NON VIE

+4,7 % de primes en affaires directes entre fin juin 2025 et fin juin 2026

96,4 % : Ratio combiné net non-vie à fin juin 2026

Activité des principaux organismes d'assurance agréés en France

1. Activité vie

Tableau 1 Primes acquises et sinistres en assurance-vie, en milliards d'euros

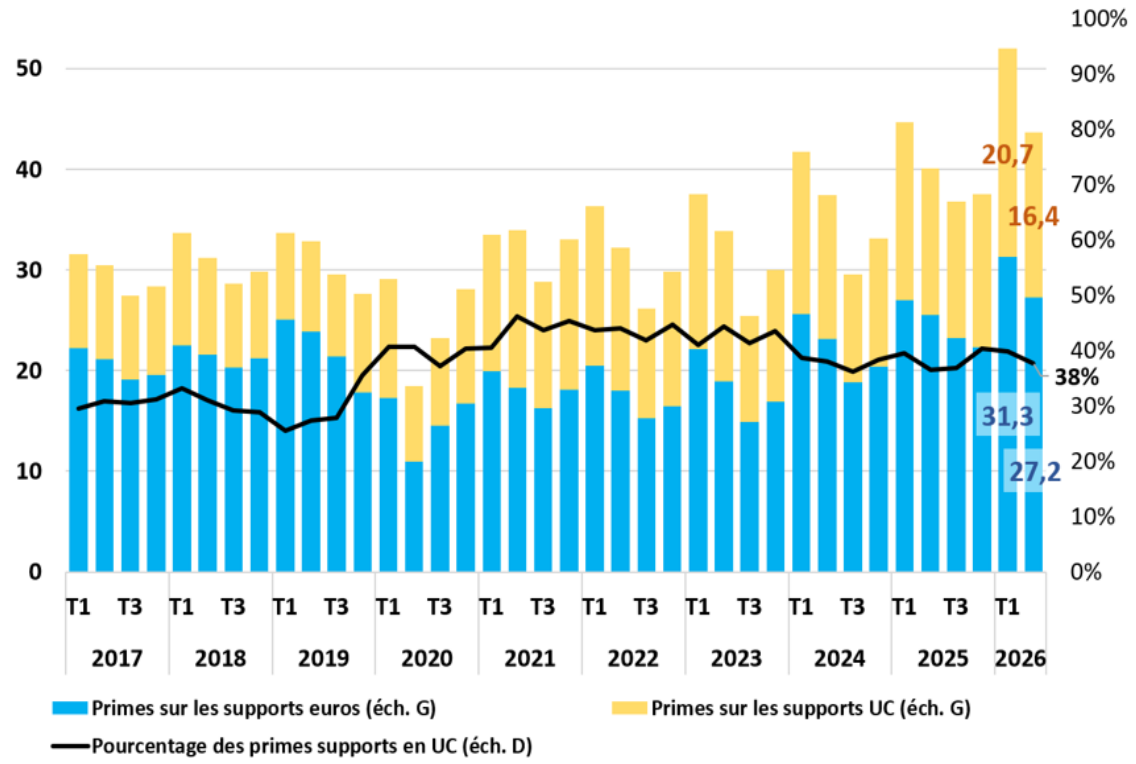
	S1 2025	S1 2026	Taux de croissance S1 2026 / S1 2025
Primes vie			
Affaires directes	99,7	119,8	+20.1%
Brutes	110	141	+28.9%
Prestations Vie			
Affaires directes	73,0	74,8	+2.5%
Bruts	84,7	85,2	+0.6%

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2. Activité globale d'assurance-vie y compris assurance-décès et épargne retraite, contrairement aux graphiques suivants (contrats d'assurance-vie rachetables hors assurance-décès, épargne retraite et organismes soumis à la collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie).

Source : ACPR

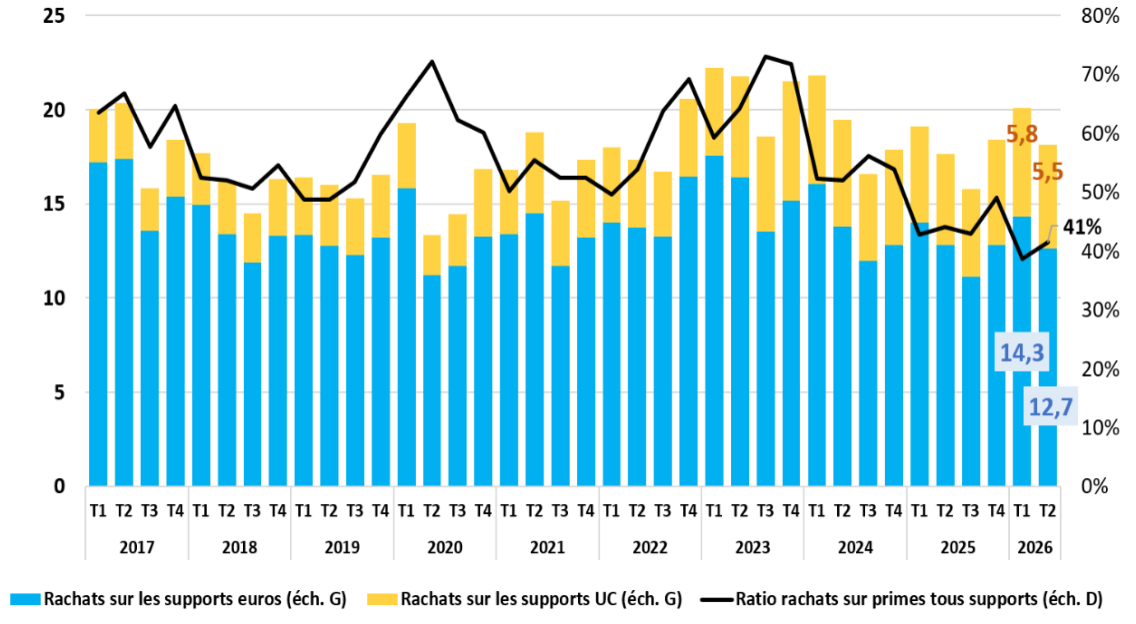
2. Flux nets en assurance-vie et épargne retraite

Graphique 1 Collecte brute trimestrielle des contrats rachetables, en milliards d'euros



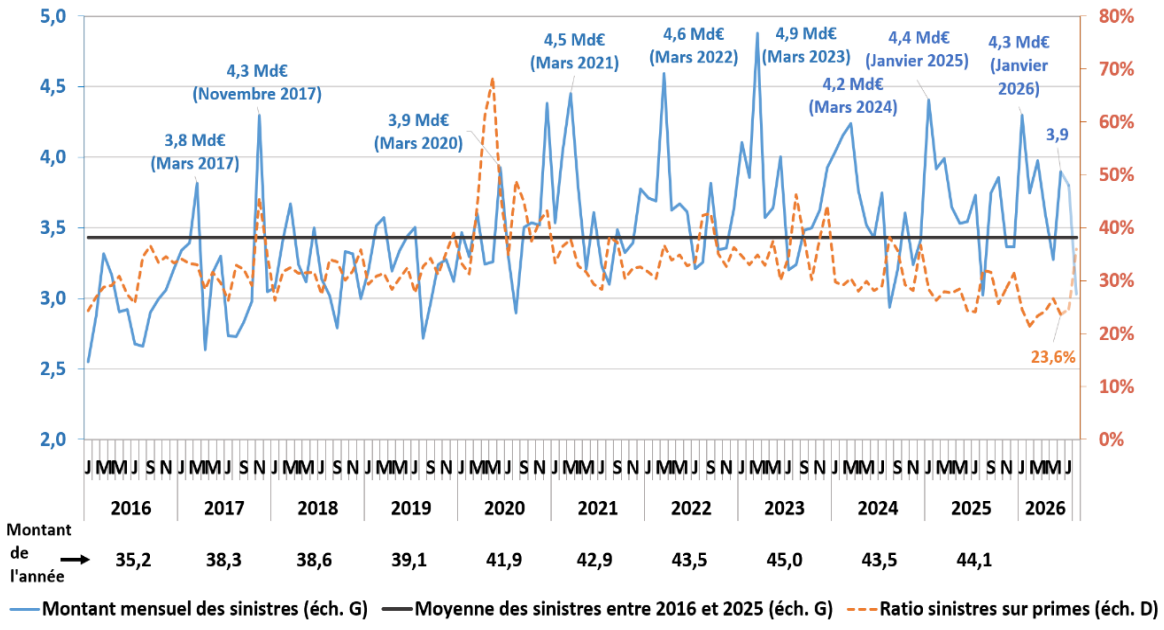
Source : collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie – ACPR

Graphique 2 Rachats trimestriels des contrats rachetables, en milliards d'euros



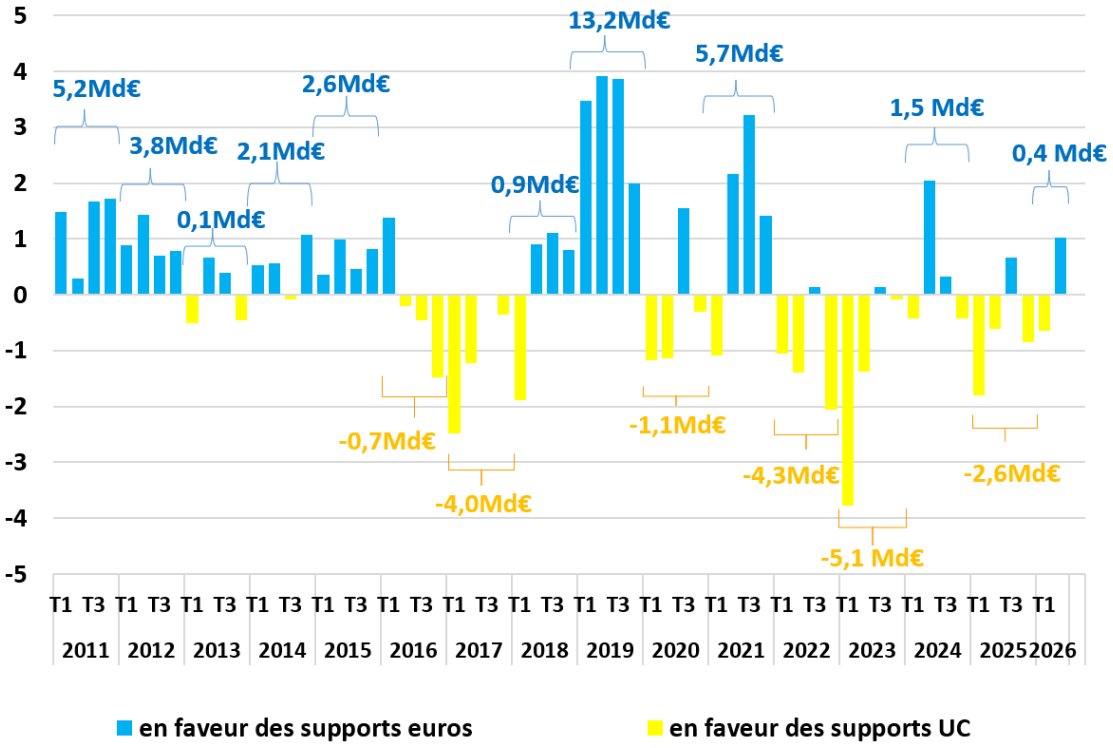
Source : collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie – ACPR

Graphique 3 Montant mensuel des sinistres des contrats rachetables, en milliards d'euros



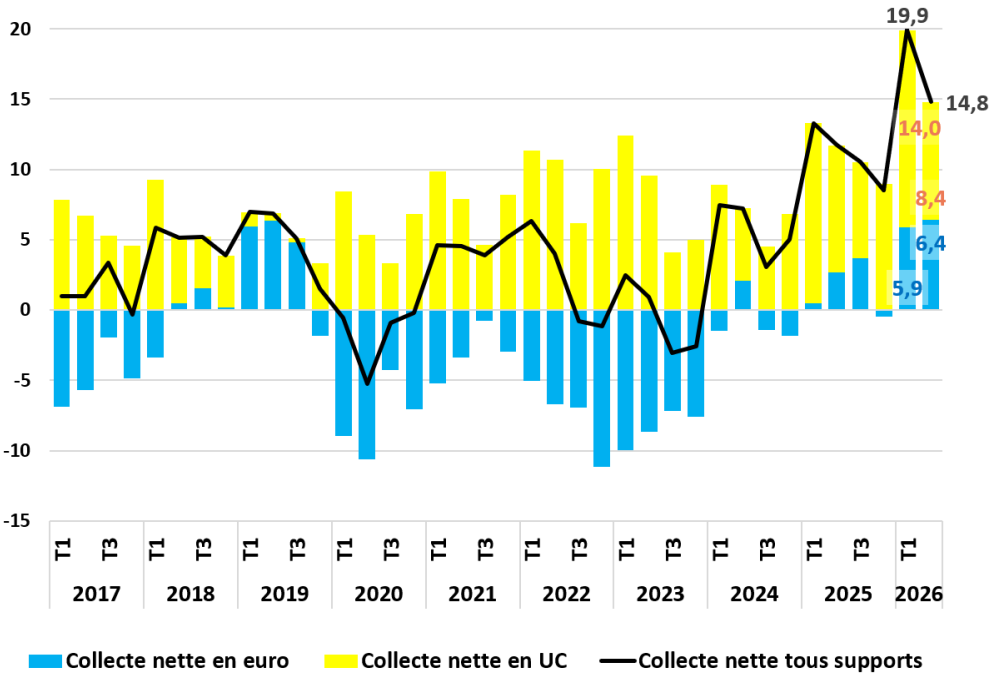
Source : collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie - ACPR

Graphique 4 Arbitrages nets trimestriels, en milliards d'euros



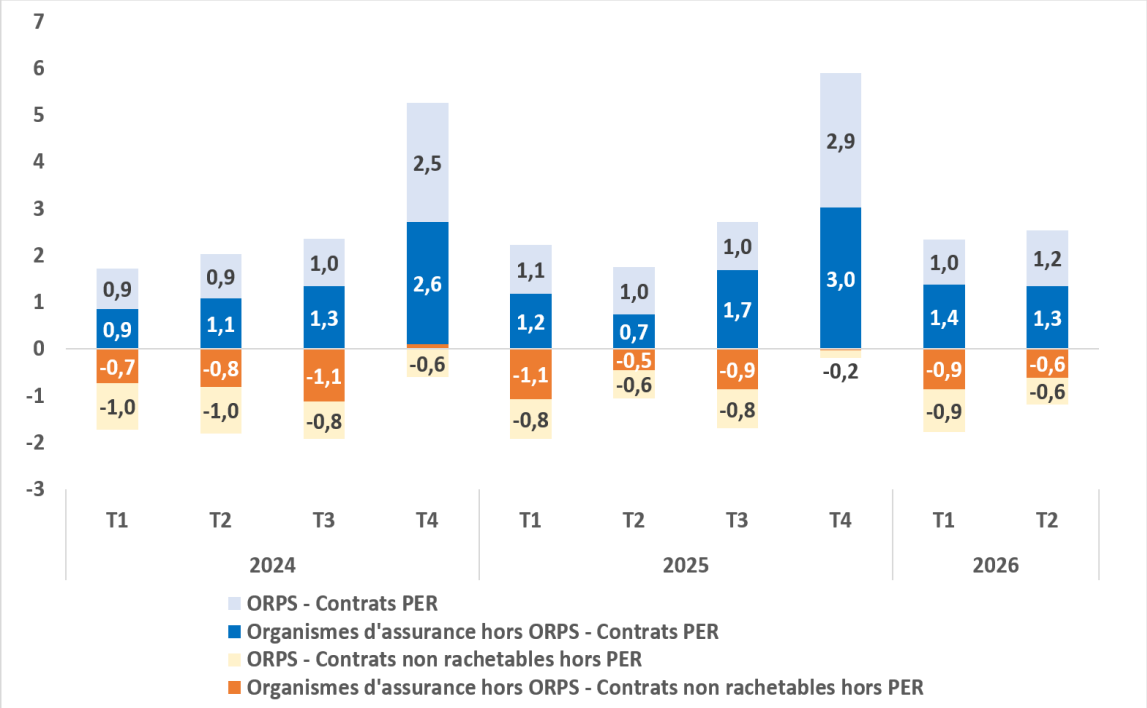
Source : collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie - ACPR

Graphique 5 Collecte nette trimestrielle des contrats rachetables, en milliards d'euros



Source : collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie - ACPR

Graphique 6 Collecte nette trimestrielle des contrats non rachetables, en milliards d'euros



Source : collecte trimestrielle sur les flux d'assurance-vie et d'épargne retraite - ACPR

3. Activité non-vie

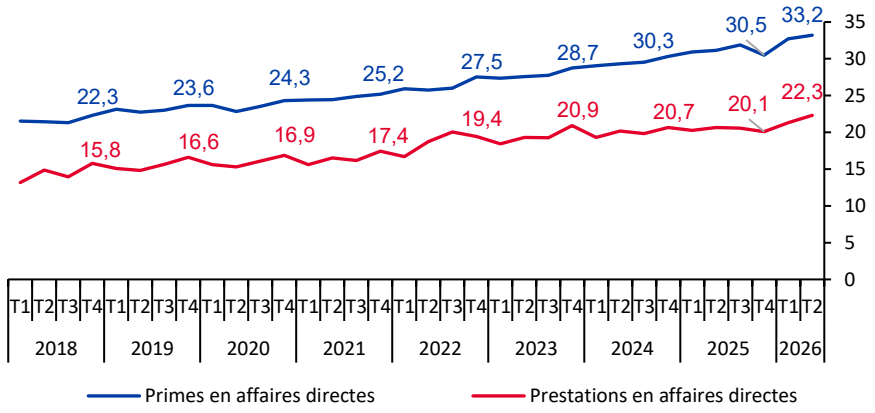
Tableau 2 Primes acquises et sinistres en assurance non-vie, en milliards d'euros

	S1 2025	S1 2026	Taux de croissance S1 2026 / S1 2025
Primes non vie			
Affaires directes	62,0	65,0	+4.7%
Brutes	82,9	87,0	+5.0%
Prestations non-vie			
Affaires directes	40,9	43,1	+5.4%
Bruts	53,4	57,3	+7.2%

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Source : ACPR

Graphique 7 Évolution des primes acquises et des prestations en affaires directes, en milliards d'euros



Source : ACPR

Tableau 3 Primes acquises en affaires directes, par lignes d'activité de l'assurance non-vie, en millions d'euros

	Primes acquises en affaires directes				
	2025	S1 2025	S1 2026	Variation	
Assurance maladie	8 519	4 429	4 425	-5	-0%
Rentes Santé non vie	456	407	164	-244	-149%
Ensemble des lignes d'activité santé vie	**8 975**	**4 836**	**4 588**	**-248**	**-5%**
Frais médicaux	36 625	18 409	18 977	+567	+3%
Protection du revenu	13 857	6 724	7 157	+433	+6%
Indemnisation des travailleurs	359	198	232	+34	+15%
Ensemble des lignes d'activité santé non vie	**50 841**	**25 331**	**26 365**	**+1034**	**+4%**
Assurance auto (RC + dommages)	27629	13456	14217	+761	+5%
Incendie et dommages aux biens	25 865	12 611	13 358	+747	+6%
Responsabilité Civile (= RC) générale	9 811	5 186	5 228	+42	+1%
Pertes pécuniaires diverses	3 701	1 749	1 917	+168	+9%
Assistance	2 568	1 276	1 450	+174	+12%
Protection juridique	1 928	952	988	+35	+4%
Assurance-crédit et cautionnement	1 898	963	948	-15	-2%
Assurance marit., aér. et transport	1 067	520	521	+1	+0%
Ensemble des lignes d'activité Non Vie Hors Santé (= NVHS)	**74 468**	**36 714**	**38 627**	**+1913**	**+5%**

Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.
Note : La baisse significative des rentes santé non vie est principalement imputable à des reclassements de primes dans une autre ligne d'activité.

Source : ACPR

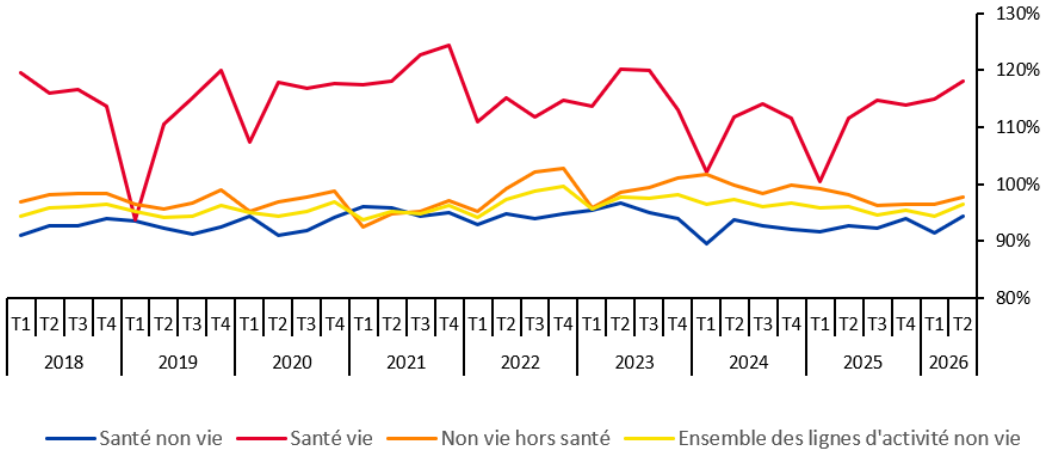
Tableau 4 Sinistres en affaires directes, par lignes d'activité de l'assurance non-vie, en millions d'euros

	Sinistres en affaires directes				
	2025	S1 2025	S1 2026	Variation	
Assurance maladie	5 522	2 740	2 984	+244	+8%
Rentes Santé non vie	2 293	1 219	1 132	-87	-8%
Ensemble des lignes d'activité santé vie	**7 815**	**3 959**	**4 116**	**+157**	**+4%**
Frais médicaux	28 533	14 559	15 292	+733	+5%
Protection du revenu	7 688	3 840	4 098	+259	+6%
Indemnisation des travailleurs	230	114	124	+10	+8%
Ensemble des lignes d'activité santé non vie	**36 452**	**18 513**	**19 514**	**+1001**	**+5%**
Assurance auto (RC + dommages)	20938	10002	10393	+391	+4%
Incendie et dommages aux biens	13 429	6 889	7 530	+641	+9%
Responsabilité Civile (= RC) générale	7 073	3 375	3 532	+157	+4%
Pertes pécuniaires diverses	1 016	601	622	+21	+3%
Assistance	1 421	696	819	+124	+15%
Protection juridique	536	249	273	+24	+9%
Assurance-crédit et cautionnement	568	291	258	-33	-13%
Assurance marit., aér. et transport	491	273	277	+4	+1%
Ensemble des lignes d'activité Non Vie Hors Santé (= NVHS)	**45 472**	**22 376**	**23 705**	**+1329**	**+6%**

Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2

Source : ACPR

Graphique 8 Ratios combinés



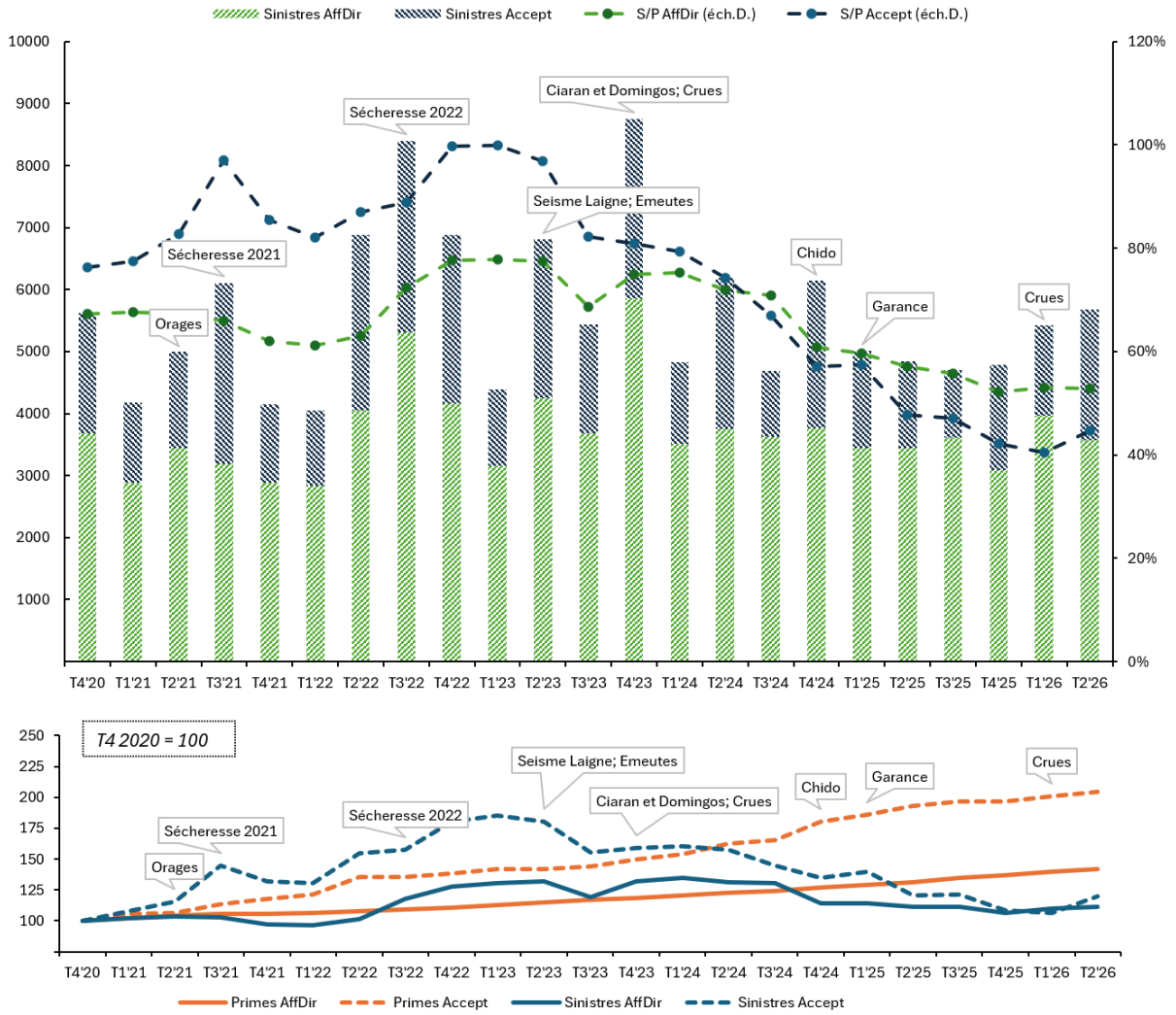
Notes :

- *Les montants de fin d'année sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle*
- *Ratios nets de la réassurance.*

Source : ACPR

4. Focus : Incendies et dommages aux biens

Graphique 9 Évolution des primes et des sinistres sur la ligne d'activité Incendies et dommages aux biens, en millions d'euros



Notes :

- *Les sinistres dans le premier graphique sont exprimés en millions d'euros ; les ratios de sinistralité sont calculés sur quatre trimestres glissants*
- *Les indicateurs dans le deuxième graphique sont cumulés sur quatre trimestres glissants. Ils sont par ailleurs normalisés en utilisant les valeurs annuelles observés au quatrième trimestre 2020*

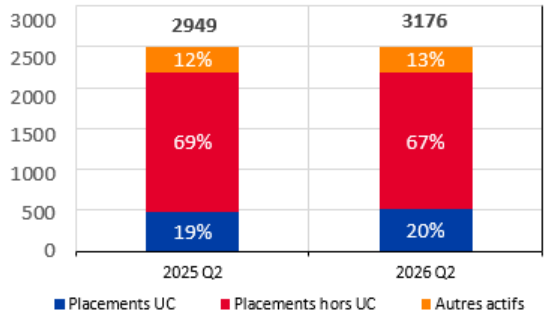
Source : ACPR

Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France

1. Structure du bilan

1.1 Composition de l'actif

Graphique 10 Composition de l'actif (en milliards d'euros et en % de l'actif)

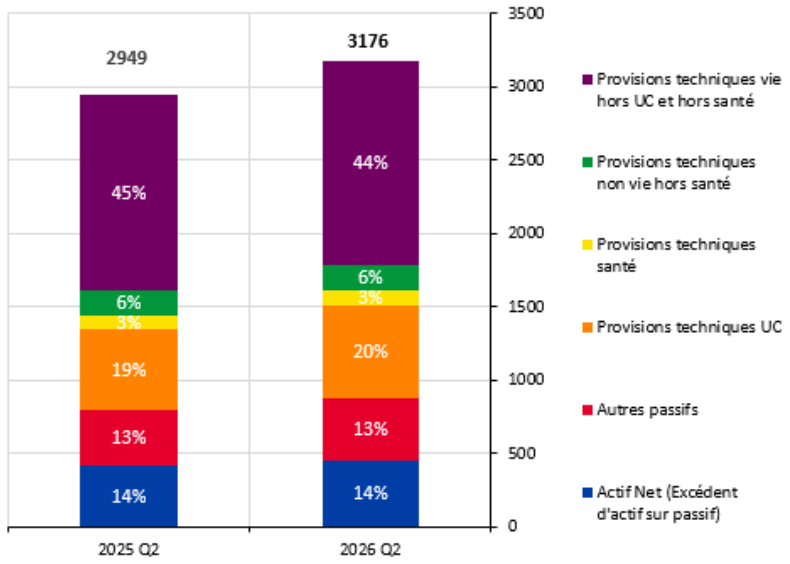


Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.
Notes : La catégorie « Autres actifs » rassemble les actifs du bilan ne correspondant pas à des placements (immobilisations incorporelles, actifs d'impôts différés, immobilisations corporelles détenues pour usage propre, montants recouvrables au titre des contrats de réassurance, etc).

Source : ACPR

1.2 Composition du passif

Graphique 11 Composition du passif (en milliards d'euros et en % du passif)



Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.
Note : La catégorie « Autres passifs » comprend également les « dettes subordonnées ».

Source : ACPR

2. Provisions techniques

Tableau 5 Provisions techniques (PT) par type d'activité (en milliards d'euros et en % du total de bilan)

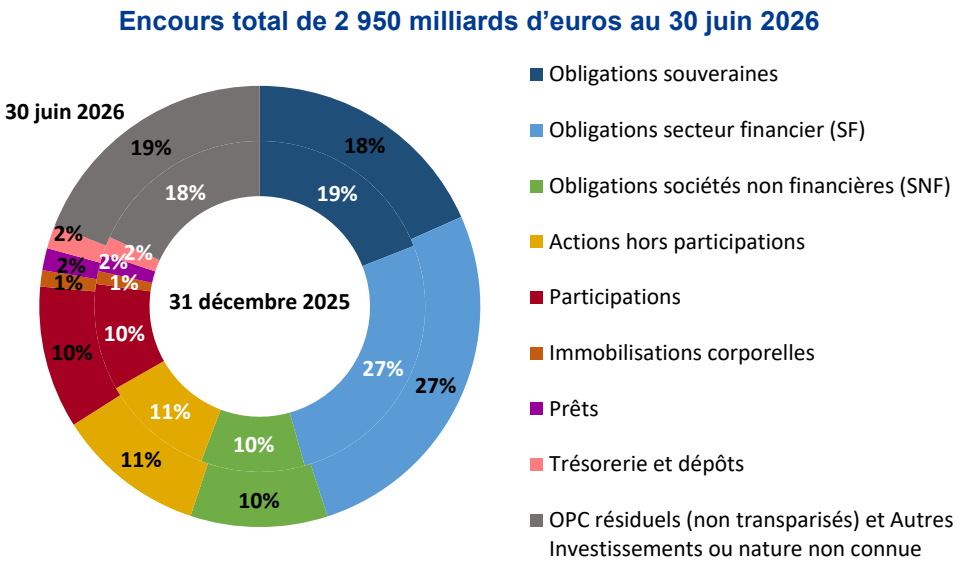
Provisions techniques Ratio PT / Total Bilan	2025 S2	2026 S2
Activité non vie (hors santé)	**170** 5,8%	**175** 5,5%
Activité vie (hors UC et hors santé)	**1339** 45%	**1390** 44%
Activité santé	**94** 3,2%	**99** 3,1%
Activité en unité de compte	**546** 18,5%	**637** 20,1%
Total Bilan	**2949**	**3176**

Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Source : ACPR

3. Placements

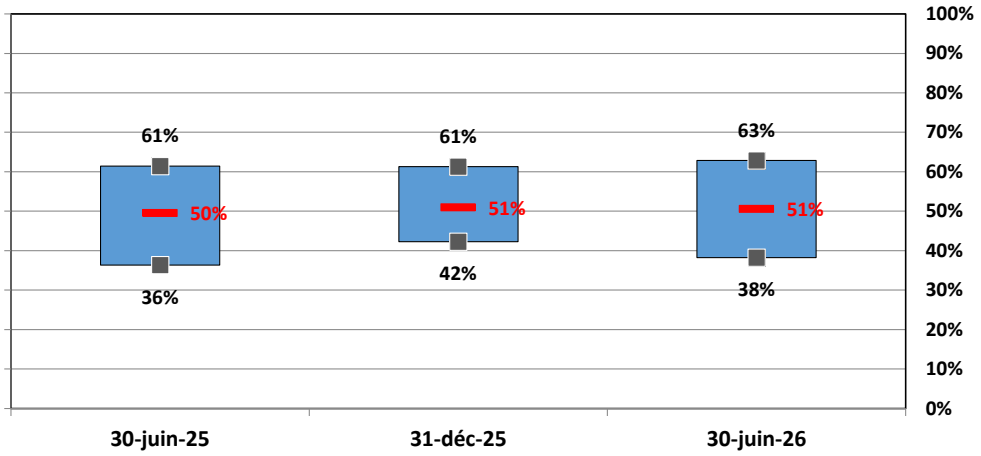
Graphique 12 Structure de placements des assureurs fin décembre 2025 et fin juin 2026 (après mise en transparence des OPC*)



Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.
Notes : Y compris placements en unités de compte UC).
** Organismes de Placements Collectifs*

Source : ACPR et Banque de France

Graphique 13 Part des actifs liquides (HQLA) dans le portefeuille des assureurs-vie[9] (hors UC et après mise en transparence des OPC)



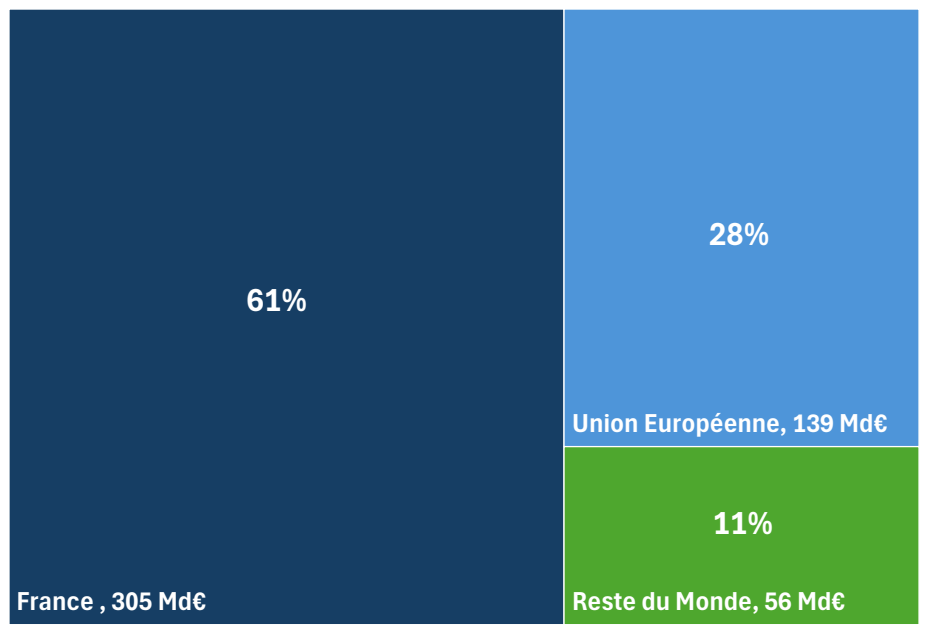
(En %, les quartiles sont représentés par les carrés gris et la moyenne pondérée par les traits horizontaux rouges)
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR et Banque de France

[9] Le calcul de ce taux est inspiré des standards développés par le Comité de Bâle, dans le cadre de Bâle III, qui introduisent un ratio de liquidité (LCR – *liquidity coverage ratio*) dont l'objet est de promouvoir la résilience à court terme des banques au risque de liquidité. Ce ratio, notamment utilisé par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA), représente le rapport entre les actifs liquides de haute qualité (HQLA - *high quality liquid assets*) non grevés, pouvant être convertis en liquidité, facilement et immédiatement, sur les marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait trois jours calendaires, et l'ensemble des placements. Ces actifs liquides de haute qualité sont pris en compte en valeur de marché pour le calcul de ce taux.

4. Focus : Obligations souveraines

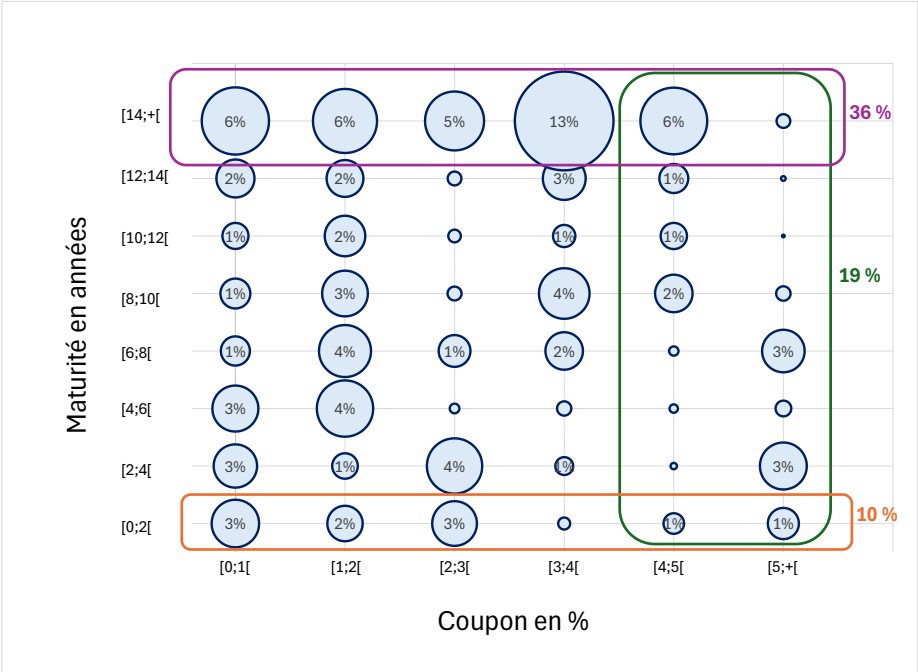
Graphique 14 Expositions géographiques du portefeuille obligataire souverain fin juin 2026 (avant mise en transparence des OPC)



Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR et Banque de France

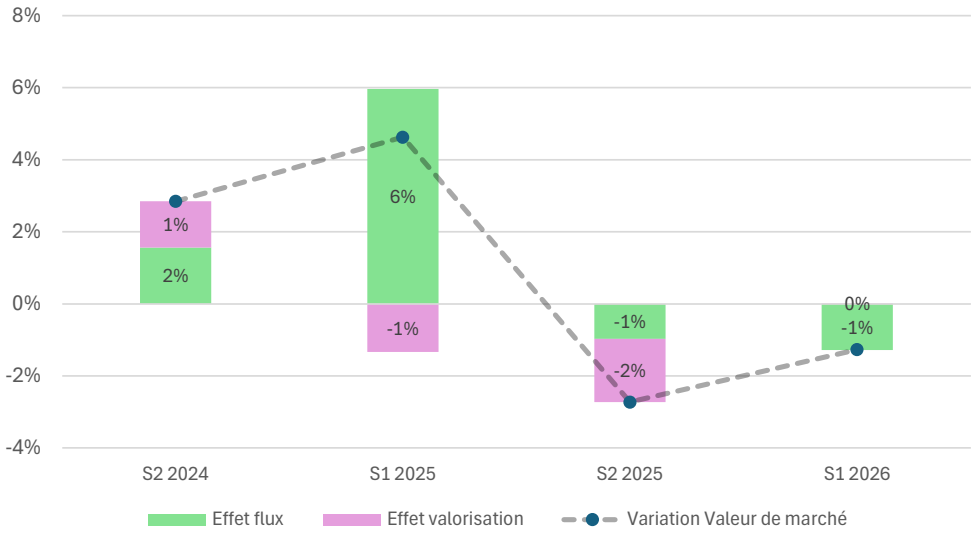
Graphique 15 Répartition du portefeuille obligataire souverain par coupon et maturité fin juin 2026 (avant mise en transparence des OPC)



Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

Source : ACPR et Banque de France

Graphique 16 Décomposition flux / valorisation de l'évolution de l'exposition souveraine domestique (en % du total des obligations souveraines françaises N-1 à chaque pas de temps)



Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

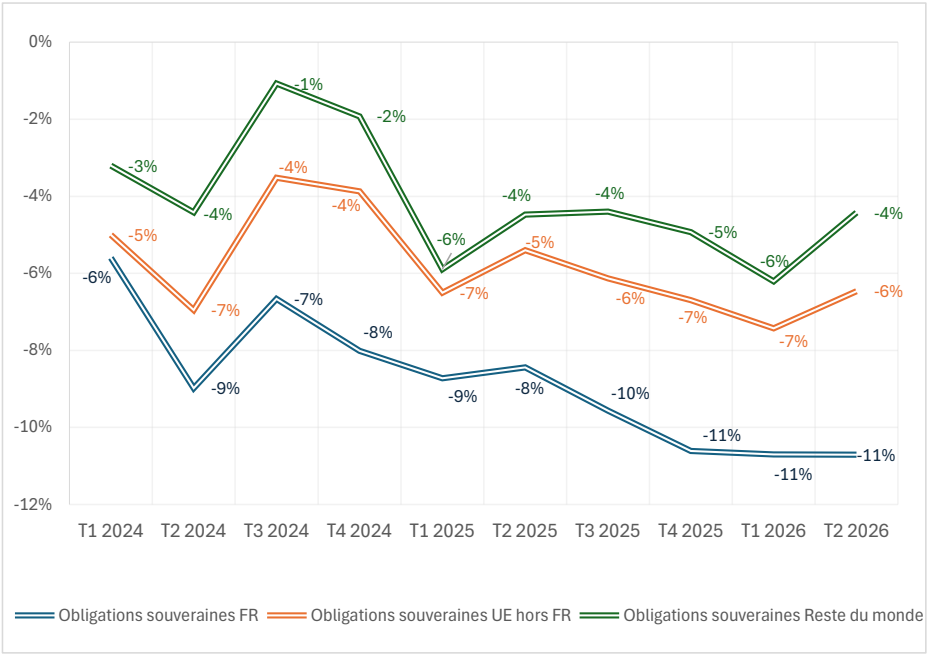
Définitions :

« Effet flux » : variation due aux entrées et sorties de capitaux (investissements, désinvestissements, arrivées à maturité).

« Effet valorisation » : variation due à l'évolution de la valeur des actifs, indépendamment des flux.

Source : ACPR et Banque de France

Graphique 17 Taux de plus ou moins-values latentes des obligations souveraines (en % des placements de chaque catégorie)



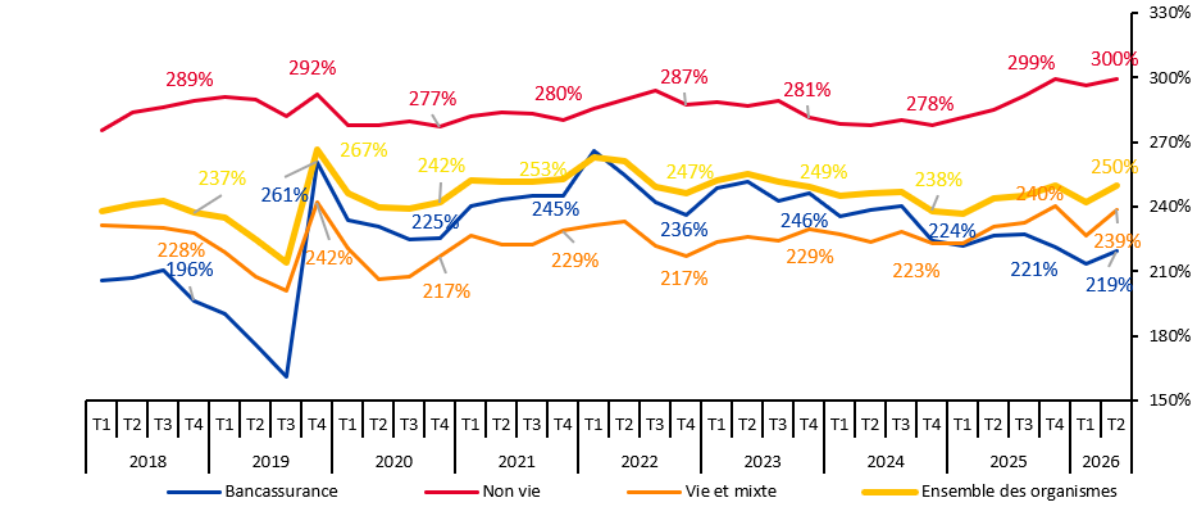
Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR et Banque de France

Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France

1. Capital de solvabilité requis (CSR)

Graphique 18 Taux de couverture du CSR par type d'organisme

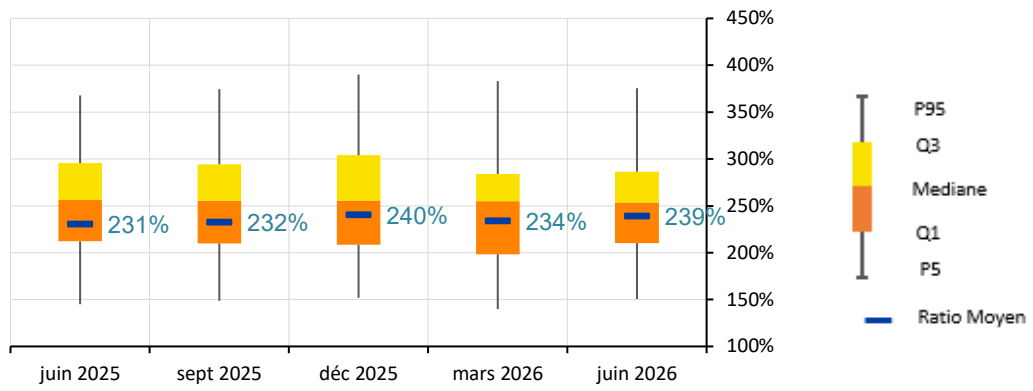


Notes :

- *Les montants de fin d'année sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle*
- *Taux de couverture calculé en tenant compte de la correction pour volatilité et de la mesure transitoire sur les provisions techniques*
- *Les taux de couverture du CSR sont différents des chiffres clés car ils sont calculés par type d'organisme avec une distinction bancassureurs.*

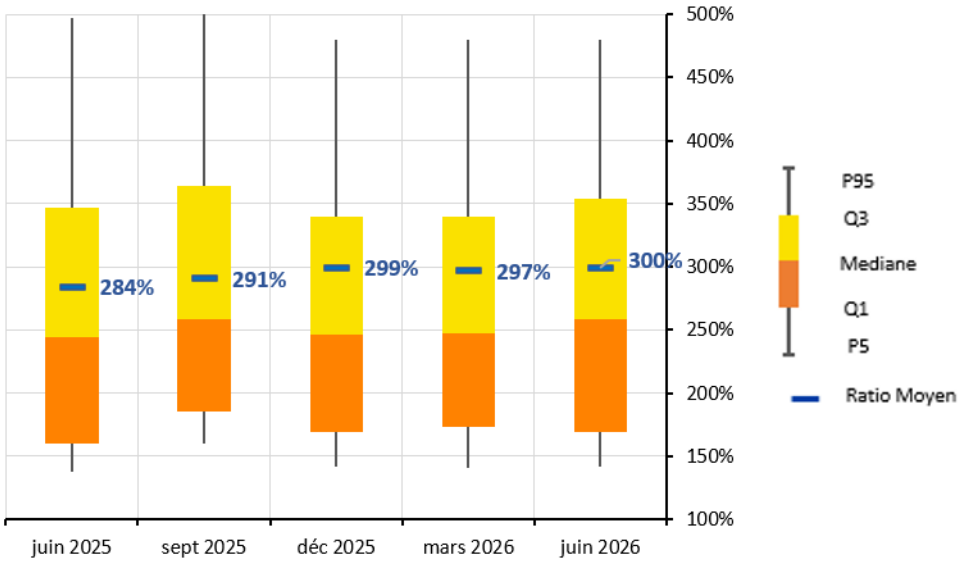
Source : ACPR

Graphique 19 Taux de couverture du CSR des organismes vie et mixtes, hors bancassureurs



Source : ACPR

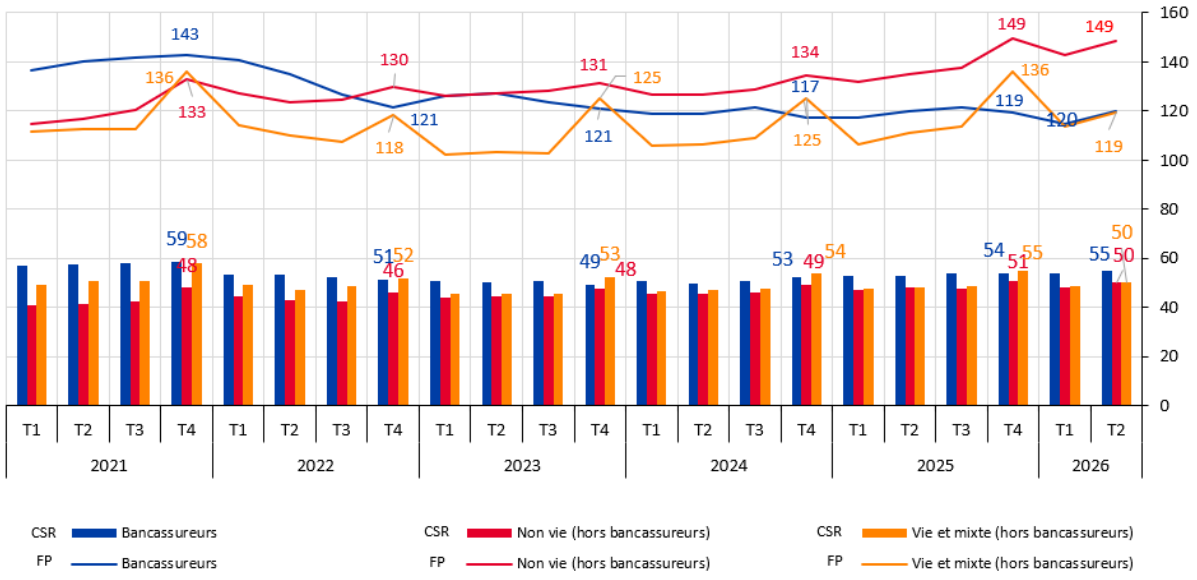
Graphique 20 Taux de couverture du CSR des organismes non-vie, hors bancassureurs



Source : ACPR

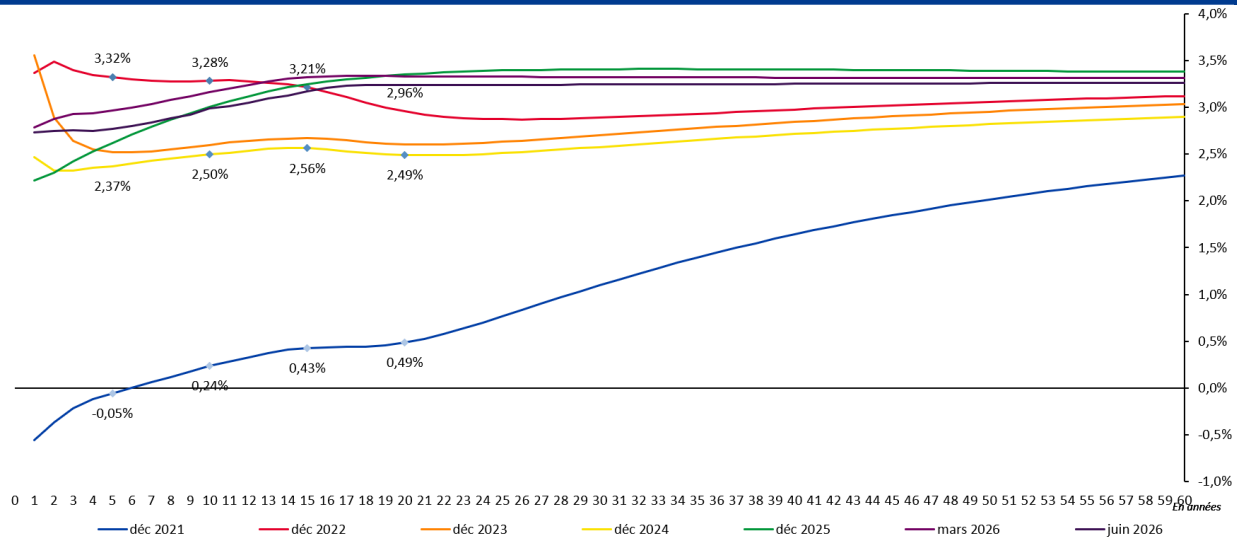
2. Évolution des fonds propres et du capital de solvabilité requis selon le type d'organisme

Graphique 21 Évolution des fonds propres et du CSR selon le type d'organisme, en milliards d'euros



Source : ACPR

Graphique 22 Courbe des taux sans risque



Source : EIOPA



Glossaire

Affaires directes en France : Les affaires d'un organisme d'assurance sont dites « directes » lorsqu'elles correspondent aux engagements, contractés à partir d'une implantation en France, pour lesquels l'assureur est responsable du paiement des prestations. Elles excluent de ce fait les acceptations en réassurance (réalisées par les réassureurs ou les assureurs), dont la responsabilité est toujours assurée par l'assureur dit « cédant », mais également les activités réalisées à l'étranger, via la libre prestation de services (LPS) ou via des succursales.

CSR : Capital de solvabilité requis.

OPC : Organismes de placements collectifs, aussi appelés fonds d'investissement.

PT : Provisions techniques

Ratio combiné : rapport des coûts totaux (charge de prestations et frais) et des primes. Il permet d'apprécier la rentabilité technique d'une activité. Il ne tient pas compte des résultats financiers. Le ratio est inférieur à 1 lorsque l'activité est techniquement rentable et inversement.

UC : Unités de compte.

L’étude présente la situation des assureurs en France fin juin 2026. Elle se fonde sur les données annuelles et trimestrielles remises dans le cadre du *reporting* prudentiel Solvabilité II. Cette étude s’appuie ainsi sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l’occasion de remises ultérieures.

Les données sont présentées sous la forme de graphiques et de tableaux pour les organismes soumis aux remises annuelles Solvabilité II sur base sociale, qu’ils soient agréés en tant qu’organismes vie, non vie ou mixtes.

L’analyse des flux nets en assurance-vie et épargne retraite (section 2 du document) s’appuie quant à elle sur les données remises dans le cadre de la collecte prudentielle des flux d’assurance-vie et d’épargne retraite par les organismes soumis à la collecte. Concernant les données des contrats rachetables, les données de l’étude à partir de la semaine 23 de l’année 2024 correspondent à celles remises dans le cadre de la nouvelle instruction ACPR 2023-I-20 entrée en vigueur au 1er juillet 2024, abrogeant et remplaçant l’instruction n°2013-I-15 du 12 novembre 2013, modifiée par l’instruction n°2017-I-18 du 12 octobre 2017. Les données de l’étude des contrats non rachetables se basent sur la nouvelle instruction. L’étude s’appuie sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l’occasion de remises ultérieures.